

## Office AI : un peu d'humanité svp !

Une de nos amies, atteinte d'un lymphome cancéreux et devant subir une chimiothérapie, a pris contact avec notre groupe pour faire part de son écœurement face au traitement d'une demande, qui semble bien dérisoire en regard de ce qu'elle vit, par l'Office AI jurassien.

Sur les indications de son oncologue, elle a envoyé une demande de prise en charge d'une perruque, la perte de ses cheveux étant inéluctable dès le début de son traitement. Elle a reçu une réponse formulaire administrative que nous mettons en annexe.

Dans un premier temps, nous avons pensé que la procédure relevait du droit fédéral. Mais des informations reçues de la part de la coiffeuse chez qui la perruque a été commandée infirme cette croyance. En effet, la coiffeuse en question a des clientes qui sont domiciliées dans le Jura et dans le Jura Sud. Or, comme elle reçoit généralement copie des décisions de prise en charge des frais liés à la confection d'une perruque, nous avons pu constater que les réponses de l'Office AI bernois sont données entre 3 et 4 semaines après l'envoi de la demande. Pour l'Office jurassien, ce délai passe à 5 voire 6 mois !

La coiffeuse avec qui nous avons eu contact nous a encore signalé des situations qu'elle a connues. Une perruque de ce type coûte quelque 1000 francs. Certaines clientes n'avaient pas la possibilité d'avancer cette somme. Elles ont choisi d'attendre le versement du montant demandé avant de commander ce que l'AI appelle un moyen auxiliaire. Nous vous laissons imaginer les souffrances morales et sociales pour ces personnes. Elles se sont généralement enfermées, ne prévoyant que des sorties absolument incontournables. Il n'est en effet pas aisé d'affronter le regard des autres avec un crâne rasé, même couvert d'un foulard.

Nos questions au Gouvernement sont simples :

1. Comment une telle différence de temps dans le traitement de dossiers similaires par les offices AI jurassiens et bernois s'explique-t-elle ?
2. Le Gouvernement entend-il exiger de la part de l'office AI jurassien que ces dossiers d'une limpidité extrême soient désormais traités en un temps raisonnable, comparable à celui que l'on observe dans le canton de Berne ?

Delémont, le 27 mai 2009

Groupe CS-POP+VERTS  
Rémy Meury

*Y.P. Meury*  
*A. Remondin*  
*U. Punt*  
*Brun*  
*Hoodaf*  
*Wald*  
*Remy Meury*  
*h*



Office de  
l'assurance  
invalidité  
du jura

Office de l'assurance invalidité du canton du jura  
Rue Bel-Air 3 • CH-2350 Saignelégier  
Tél. 032 952 11 11 • Fax 032 952 11 01 • [ai@cclu.ch](mailto:ai@cclu.ch)

Heures d'ouverture :  
Lundi au jeudi de 8:15 à 11:45 et de 13:30 à 17:00  
Vendredi de 8:15 à 11:45 et de 13:30 à 16:30

Saignelégier, le

**Votre demande en vue de l'obtention d'un moyen auxiliaire**

Madame,

Nous accusons réception de votre demande et vous ferons parvenir, dès que possible, la décision officielle prévue par la loi.

Pour éviter tout malentendu, nous vous informons d'ores et déjà que les formalités à remplir exigeront un certain délai, qui peut atteindre dans certains cas trois mois ou plus. Nous vous invitons donc à bien vouloir prendre patience. Dès que nous serons en mesure de le faire, nous reprendrons contact avec vous.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Office de l'assurance Invalidité du  
canton du jura

  
J. Girard

Copie: Agence communale AVS